



D.2024.02.07.4.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 7 Février 2024

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.3 - LINEO - Linéo 7 St-Orens Lycée – Université Paul Sabatier : approbation des modifications du programme.

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

1) Le contexte

Par délibération D.2022.07.06.5.2 du 06 juillet 2022, le Comité Syndical de Tisséo-Collectivités a approuvé le programme du Linéo 7 St-Orens lycée – Université Paul Sabatier.

Le Comité de pilotage Linéo 7 du 15 septembre 2023 a validé le principe d'une modification de programme pour le projet Linéo 7 dont les éléments principaux sont décrits dans la présente délibération.

2) Les ajustements de programme proposés

Les ajustements de programme proposés pour le Linéo 7 concernent les points suivants :

- L'itinéraire dans le secteur du campus universitaire de Rangueil
- L'itinéraire dans le secteur Améthystes à St-Orens
- Les aménagements de voirie

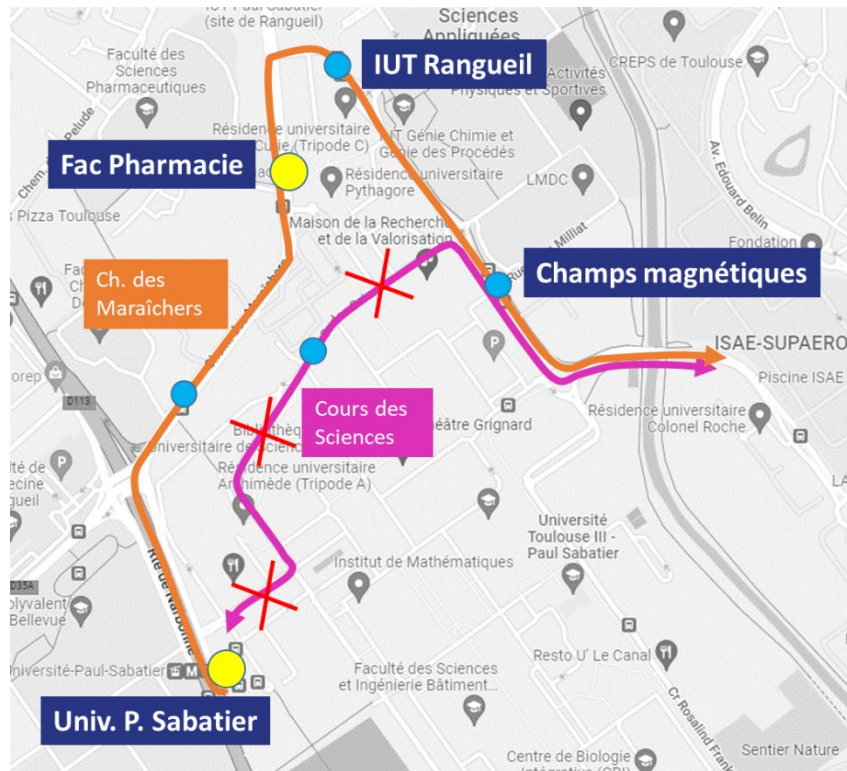
2.1 L'itinéraire dans le secteur du campus universitaire de Rangueil

Le tracé initial du Linéo 7 comprenait deux variantes d'itinéraire, entre les arrêts Champs Magnétiques et Université Paul Sabatier :

- Tracé direct par l'université, par le Cours des Sciences
- Tracé par le chemin des Maraîchers, emprunté par l'actuelle ligne 78

De nombreux échanges ont eu lieu avec les différents établissements et services gestionnaires du campus universitaire, sur la faisabilité de passer au sein du campus avec le Linéo 7.

Suite au désaccord avec les acteurs du campus sur le tracé direct à travers l'université, les élus du Comité de pilotage Linéo 7 ont validé le principe de conserver l'itinéraire par le chemin des Maraîchers, emprunté par la ligne Tisséo n°78 actuelle.



2.2 L'itinéraire dans le secteur Améthystes à St-Orens

Le tracé initial du Linéo 7 prévoyait un itinéraire direct par la Route Métropolitaine 2 à St-Orens. Afin de conserver une desserte du quartier Corail – Améthystes, la commune de St-Orens a demandé de modifier le tracé du Linéo 7 pour reprendre celui de l'actuelle ligne 78 entre Champs Pinsons et Lalande. Tracé validé lors du Comité de pilotage Linéo 7 du 15 septembre 2023.



2.3 Les aménagements de voirie

La modification de tracé dans le secteur Améthystes entraîne des modifications dans le programme des aménagements de voirie :

Secteur Améthystes :

- Mise en accessibilité des arrêts Galapagos, Iles, Saphirs et Beauvoir
- Aménagements ponctuels de voirie pour faciliter les girations des bus articulés

Secteur Route Métropolitaine 2 (ex-RD2) :

- Adaptation du projet d'aménagement du carrefour M2 – rue Lalande, pour intégrer le nouveau tracé du Linéo 7
- Pas de création de voie bus sur la M2 entre le 22 Route de Revel et la rue Béatrice, itinéraire non emprunté par le nouveau tracé du Linéo 7.

Les modifications de programme entraînent des adaptations qui présentent pour certaines des coûts supplémentaires, et d'autres des économies sur le projet. Le coût d'opération de 9,5 M€ HT au total n'est donc pas modifié.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la modification de programme du Linéo 7 qui concerne les points suivants :

- L'itinéraire dans le secteur du campus universitaire de Rangueil
- L'itinéraire dans le secteur Améthystes à St-Orens
- Les aménagements de voirie

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications du programme d'opération du LINEO 7 St-Orens lycée – Université Paul Sabatier.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES